

Napierville le 12 mars 2006

①

Le Louis Sionville
37 Rang - Double
Napierville 303 120

A La commission spéciale sur la loi électorale

Je veux donner quelques commentaires
sur la proposition de révision de la loi électorale

Personnellement je serais favorable à la
démocratie directe telle que pratiquée en Suisse.

- Alain Bivine disait: "Personne ne peut mieux
me représenter que moi-même. C'est pourquoi je suis
candidat à la présidence de la république."

- Jean Jacques Rousseau écrivait: "Les anglais sont libres
Ils sont libres 5 minutes à tous les 4 ans et à voir l'usage
qu'ils font de leur liberté, ils ne méritent pas d'être libres
plus longtemps"

Comme je ne crois pas que les députés votent
pour la suppression de leur métier, je me contenterai
de commenter votre proposition.

Les objectifs identifiés page 19 de votre cahier
d'information:

- 1- corriger les distorsions.
- 2- Améliorer les chances des petites parties
sont louables, mais votre avant projet de loi
va à l'encontre de ces objectifs:

Ceux qui ont rédigé ce document semblent
allergiques à deux mots: Indépendant
et égalité

à la Commission Beland, aussi bien à St Jean qu'à Québec, les gens imputaient le discredit à peu près complet des parlementaires à la ligne de parti.

Personnellement j'ai été surpris, en 83 je crois, lorsqu'une commission fut transformée en tribunal d'honneur pour déterminer si René Lévesque avait menti à l'Assemblée et s'il était toujours habilité à siéger. Les députés devaient juger en leurs âmes et conscience si René Lévesque avait menti. Or aucun libéral n'a cru le premier ministre et aucun péquiste n'a douté de son chef. Pourtant ils avaient écouté les mêmes témoignages. Ces gens là nous ont démontré que leur parti était plus important que leur conscience et leur honneur. De là à conclure que le parti est plus important que l'intérêt de la nation!

Je crois que l'arrivée de députés indépendants amènerais un peu de fraîcheur.

C'est pourquoi je suis opposé à toute mesure discriminatoire à l'endroit des candidats indépendants.

ainsi pourquoi tous les articles qui s'adressent spécifiquement aux candidats indépendants:

- 500\$ de caution par candidat indépendant alors que c'est 500\$ par parti
- pourquoi doit il avoir un agent
- rapport de vérification (aux dernières élections fédérales André Arthur dit qu'il n'a pas dépensé 10000\$). La vérification lui coûtera plus cher, ainsi une petite exposition agricole dépense 50% de son budget pour le rapport comptable.

- pourquoi le candidat indépendant doit-il attendre 3 ans après la dernière élection pour commencer sa campagne alors que tout le monde sait que la campagne commence le lendemain de l'élection?
 - l'art. 162 pourquoi un candidat ^{ind.} ne peut-il accumuler des fonds comme le font les partis?
 - l'art 163 pourquoi un candidat indépendant ne peut-il accumuler des dettes comme le font les partis?
 - Pourquoi l'art. 559 - le candidat indépendant n'a droit qu'au remboursement des dettes et au montant de sa contribution personnelle, alors que les partis qui recueillent 1% des voix ont droit à 50% des dépenses engagées et acquittées (art 567)?
- Donc "Tous les amoureux de la femme sont égaux mais il y en a qui sont plus égaux que les autres"!

Le système 3-5

Ça semble être le même esprit qui a présidé à la rédaction de la loi des producteurs agricoles? au début on dit: Les agriculteurs peuvent adhérer au syndicat de leur choix et le reste de la loi dit à condition que ce choix soit l'U.P.A.

Votre système s'assure que l'électeur choisisse un député libéral; En agrandissant les circonscriptions on réduit les possibilités de percée d'un candidat d'un nouveau parti et le pourcentage n'agissant que sur 3 circonscriptions on s'assure que seuls les grands partis seront représentés

Le pourcentage devrait s'appliquer à l'échelle nationale. Ce qui permettrait qu'avec 1% on puisse être représenté à l'assemblée.

Pour implanter votre système il faut remplacer assemblée nationale par Assemblée des régions et des intérêts particuliers (Dans l'autre partie vous voulez atomiser la société québécoise en groupes - homme, femme, religion, origine linguistique, sociale, de pays, jeunes etc)

à la radio ou à la télé s'ai entendu la justification "c'est pour permettre à toutes les régions d'être représentées au sein du parti ou pouvoir"

C'est bien la preuve que c'est fait pour le parti libéral. Car même en agrandissant à 6-10 jamais le P.Q. ne fera élire un député de district dans l'ouest de Montréal!

La représentation des femmes et minorités ethnoculturelles

Les mesures me paraissent

1- inutiles

Dans les facultés de médecine humaine et vétérinaire les femmes sont passées, en quelques années, d'une minorité à une très grande majorité.

ayant participé au stato général du Québec sur la réforme électorale. A part les naves et les conseils plus de 50% des participants, à qui j'ai parlé, étaient ou des immigrants ou des fils et des filles d'immigrants.

Ils sont plus intéressés à la chose publique que les autochtones la probabilité veut qu'il y ait plus de chance qu'ils soient candidats

2- à l'émission de télé Québec sur le parlementarisme on nous parlait de l'épisode où Guy Chevrette répondait à une intervention de Robé "C'est pas un mandit français qui vendra ne dire..."

Quand le premier ministre traitait le député de cheenne, c'est tous les français et toutes les femmes qui étaient insultés. Les Français du Québec sont habitués à ce genre d'insultes; ils font le dos rond et se contentent d'être un débile l'operniste!

Mais ce n'est pas tous les groupes qui réagissent de façon si modérée

à ma table il y avait un pakistanais qui disait "Nous sommes 5000 au Québec il est impossible que nous ayons un représentant et je préfère être représenté par Québécois de souche française ou anglaise il risque d'être moins préjugé à mon endroit qu'un Indien ou un Iranien."

vol. 278 ... sa profession et son appartenance à une minorité ethnoculturelle.

au Rwanda, en 89, on me racontait qu'un candidat député qui vivait avec les hutous (hutus) faisant ses affaires avec eux et avait l'apparence des hutous avait indiqué comme appartenance ethnique: hutou. Un vieux qui voit l'affiche dit "Mais intel c'est le fils de intel et celui-ci est Tautsi donc comme la fabrication est patuleneave il est lui même Tautsi"

après vérification, comme le candidat avait fait ⁽⁶⁾
une fausse déclaration il a été radié de la liste des candidats.
Alors que ceux qui me le racontaient (Houtons eux-mêmes)
croient qu'il était un bon candidat et croient qu'il
était de bonne foi, s'identifient aux houtons.

De la même façon un Québécois d'origine allemande
pourrait se dire de minorité allemande mais un Allemand
le croisant et s'apercevant qu'il ne parle pas allemand
peut contester son appartenance (Les Allemands reconnaissent
comme allemands ceux qui parlent allemand sans relation
avec le lieu où ils sont nés ni avec le lieu où ils vivent!)

au Sénégal j'ai connu un vieux Libanais né en Palestine
ayant vécu en Syrie et au Sénégal, Mojen Français
et chrétien. A quelle minorité appartient-il?

Je préfère voir un Algérien ou un Chinois être
candidat en tant que Québécois qu'en tant que Chinois ou
algérien.

Tous les médias Québécois ont condamné la politique
ethnique du Rwandais Juvénal Habyarimana.

Quelle était-elle?

attribuer le pourcentage de places dans les écoles
et la fonction publique au pourcentage de Houton
Toussaint et pygmées.

N'est ce pas précisément ce que vous voulez faire?

Modalités d'exercice du droit de vote

(7)

- art. 363 Je comprends mal pourquoi au moins 2 documents - puisqu'il faut l'un pour avoir les autres. Je suppose que les redacteurs ne reconnaissent pas la valeur du passeport canadien ou la carte d'assurance santé. Dans ce cas on peut multiplier les faux, ça reste des faux?
 - Je rejette le vote par la poste. Une rumeur persiste sur le fait que lorsque l'V. P. A. tient un vote postal, les gens favorables au projet reçoivent autant de bulletins qu'ils veulent
 - De même par téléphone. Je ne suis pas sûr qu'il n'y ait qu'un chuchoteur et une plante verte qui aient voté pour désigner le chef du P. Q.
 - Je rejette aussi le vote tout au long de la campagne. Car ça implique qu'il n'y aura pas de représentant des différents candidats
- Je ne comprends pas comme aux dernières élections fédérales si les électeurs ont pu voter avant la fin des mise en candidature
- * 2 ou 3 jours de vote par anticipation devraient suffire.
 - avec les bureaux de vote par anticipation itinérants
 - On élimine le besoin de vote par correspondance
 - Bien sûr le vote électronique est un appel à la fraude.
 - Pour les Québécois à l'étranger. L'électeur peut se présenter à une Maison du Québec, à une ambassade ou à un consulat.

Normalites entourant le scrutin

(8)

On entend souvent: Il doit non seulement y avoir justice mais aussi apparence de justice

Je dirais aussi: "Les elections doivent non seulement etre honnetes mais aussi avoir l'ave honnetes"

ainsi chaque election doit etre vue comme une nouvelle election. Et les articles 400, 401 et 402 contreviennent à ce principe puisqu'ils^{se} réfèrent à l'élection antérieure.

J'ai entendu une entrevue avec le president Pompedon qui racontait: "Lors de telle election, je participais à un debat contradictoire et l'animateur m'interpella c' Monsieur le candidat Pompedon... j'ai ete interloqué s'étant habitué à ce qu'on me salue du Monsieur le premier ministre. Mais après reflexion j'ai du admettre que l'animateur avait raison à cette occasion & etais candidat comme les autres."

ainsi les differents candidats devraient proposer les scrutateurs et les preposés à la liste electorale à tour de rôle jusqu'à épuisement des bureaux de vote

Je n'ai jamais assisté au dépouillement.

Mais une fois, aux nouvelles de Radio Canada avant une election ou avant le referendum, une secretaire presentait une urne sur toutes ses faces mais lorsqu'elle a voulu presenter l'intérieur à la camera son patron lui a arraché brutalement la boîte des mains, comme si c'était un sacrilège que les citoyens puissent voir l'entrevue d'une boîte vote!

Plus tard avant les dernières élections provinciales ⑨
à l'émission 5 sur 5 Torgues à Radio Canada, on nous
semblait le dépouillement

Le scrutateur est seul debout, les autres sont assis
les yeux sous le niveau des bords de la boîte

Il sort 1 à 1 les bulletins et on les compte, comme
il n'y a pas plus de 300 bulletins le comptage est
facile. Ainsi si le parti du scrutateur ne sort pas
assez fort il peut piquer dans l'autre section et piquer
de temps en temps dans les bulletins réellement déposés
par les électeurs et s'arrêter au nombre exact des
électeurs ayant voté.

Puis on met les bulletins dans des enveloppes
que le scrutateur dépose en sucrant un côté
de la boîte délicatement comme s'il fallait qu'il
remplace le double fond de l'encre.

Je vois que vous pouvez demander ce reportage
à Radio Canada s'il n'est pas sur internet!

aussi je vous propose
art. 395

Ces urnes doivent être d'un matériau solide
et complètement transparent et de type uniforme
(C'est possible puisqu'en Russie c'est ce qui se
faisait aux dernières élections)

art. 608

Comment comptez-vous faire adopter cet art.
par des députés qui ont perdu les pédales et
condamné Yves Mechaud sans l'entendre pour
avoir cité des extraits du rapport du directeur
général des élections.

Loïc Rivière